



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 22 janvier 2018 à 20 h 20 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Roger Decoeur	Conseiller	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Absente: Mme Nadia St-Pierre Conseillère siège no 1

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Aucun citoyen dans la salle

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès verbal du 4 décembre 2017
4. Avis de Motion renouvellement du code d'éthique
5. Avis de Motion règlement de taxation
6. Projet de règlement de taxation
7. Fin au programme de promotion immobilière
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

2018-01-032

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Lecture et adoption du procès verbal du 4 décembre 2017

2018-01-033

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 4 décembre 2017 soit accepté tel que présenté au Conseil, mentionné qu'au point 8 il n'y avait pas de proposeur pour l'envoi d'un média poste, mais l'envoi a été effectué;

ADOPTÉ.

4. Avis de Motion renouvellement du code d'éthique

Avis de Motion est donné par la conseillère Mme Lorraine Doucet-Dion que lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal le règlement pour le code d'éthique des élus sera adopté et une dispense de lecture à haute voix est demandée vu l'absence de public dans la salle, les conseillers ayant chacun une copie.

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

5. Avis de Motion règlement de taxation

Avis de Motion est donné par le conseiller M. François Cloutier que lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal le règlement de taxation pour l'année 2018 sera adopté une dispense de lecture à haute voix est demandée vu l'absence de public dans la salle, les conseillers ayant chacun une copie.

6. Projet de règlement de taxation

Le projet de règlement a été présenté au point 5

7. Fin au programme de promotion immobilière

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE mettre fin au programme de promotion immobilière et d'accepter après vérification la demande de remboursement à une résidente si conforme;

ADOPTÉ.

8. Période de questions

9. Fermeture de l'assemblée

Mme Line Giasson propose la fermeture l'assemblée. Il est 21 heures 15.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon
Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel
Lucie Gravel, directrice générale sec-très.

2018-01-034

2018-01-035